

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 mai 2025, le conseil a adopté le projet de règlement 006-2025 ayant pour titre « Règlement numéro 006-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 20 mai 2025 à 20:00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, Acton Vale (Entrée rue Cushing). L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées au règlement de zonage 069-2003 soit :

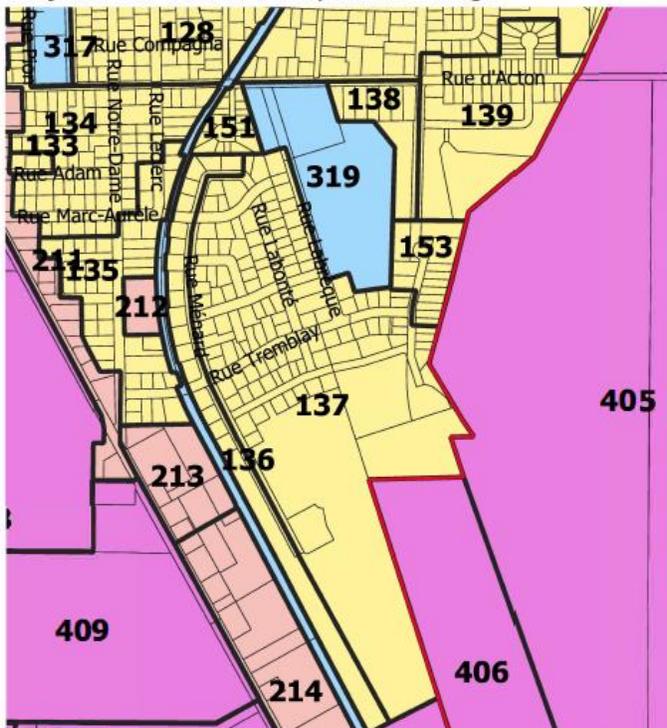
« De modifier ledit règlement de zonage afin de revoir les limites des zones 137, 138 et 139 afin de mieux encadrer les usages pour les lots n° 6 603 854 à 6 603 863 inclusivement ainsi que le lot 6 617 009. »

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

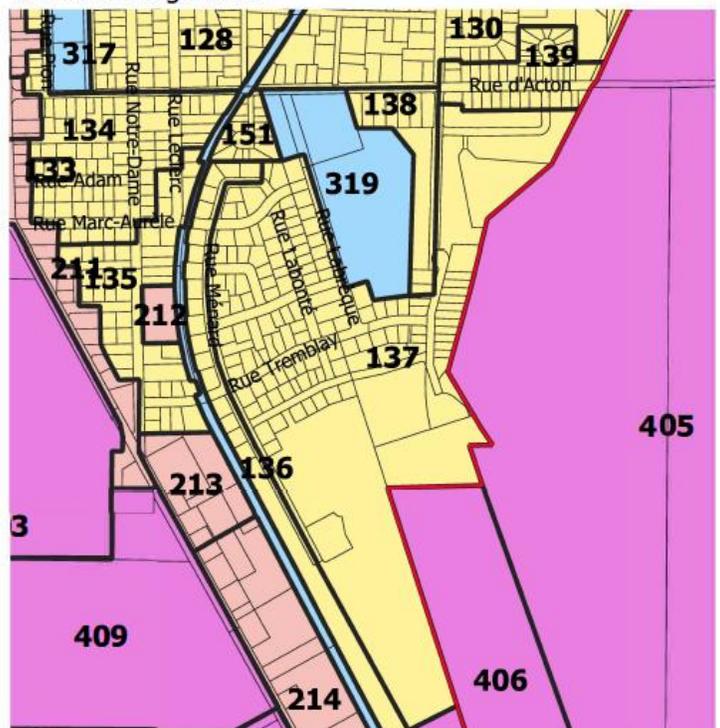
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 1025 rue Boulay à Acton Vale du 6 mai au 20 mai 2025 (date de l'assemblée publique de consultation) et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones 137 et 138 sont démontrées au plan ci-dessous :

Projet de modification du plan de zonage



Plan de zonage actuel



Donné à Acton Vale, ce 6 mai 2025

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière